sion canadienne du blé. Le ministre a fait à ce sujet des commentaires qui sont repris aux pages 14 et 15 du rapport annuel de la Commission du blé. La Commission a en outre publié un communiqué de presse dans lequel M. Treleaven, commissaire en chef adjoint, dit qu'à une exception près, tous les pays qui ont signé des contrats d'achat de blé du Canada ont respecté entièrement leurs engagements. Le numéro du 13 mai 1971 du Co-operator du Manitoba publiait un article intitulé: «Default charges denied». Quand j'ai soulevé la question à la Chambre, je cherchais simplement à obtenir des précisions en demandant au ministre de faire des commentaires sur ces divers contrats en instance. Je n'ai pas employé le mot default, mais le mot outstanding (en instance), et j'englobais la plupart de ces contrats.

Je pose au ministre les questions suivantes. Si ces divers pays ont remplis leurs engagements, pourquoi, alors, dans le cas de l'USSR, a-t-il fallu renégocier le contrat? En ce qui concerne la République populaire de Chine, pourquoi a-t-il fallu modifier l'entente à long terme qui avait été conclue? Pourquoi la vente à la Bulgarie est-elle restée entièrement en souffrance, et pourquoi a-t-il fallu rédiger un nouveau contrat? Pourquoi l'entente de trois ans conclue avec la Pologne relativement à la vente de 33.1 millions de boisseaux, dont l'échéance était fixée au 4 novembre 1969, a-t-elle été prolongée jusqu'au 31 juillet 1971? Pourquoi l'accord à long terme conclu avec la République démocratique d'Allemagne est-il encore en souffrance? Pourquoi le contrat conclu avec les Philippines qui devait expirer au 30 août 1969, a-t-il été prolongé jusqu'au 30 septembre 1971? Pourquoi le contrat conclu avec la République arabe unie n'a-t-il pas été complètement honoré?

S'il est exact que ces pays ont fait honneur à leurs obligations, j'aimerais que le ministre nous dise si c'est parce que le Canada n'a pu livrer en quantités suffisantes les classes de grains dont on était convenu. Je ne suis pas mu par l'esprit de parti; je veux simplement obtenir une explication.

L'hon. M. Lang: Continuez à lire.

## • (8.50 p.m.)

M. Mazankowski: Oui, c'était des citations. Ce sont certaines des questions que nous voulons voir étudier par le gouvernement. Je vois le ministre secouer la tête. Je ne fais que citer le rapport de la Commission du blé. J'espère que des éclaircissements seront apportés sans éclat. Il s'agit d'une situation qui nécessite certains éclaircissements. Il ne faut pas considérer la Commission du blé comme une vache sacrée. Elle présente certaines imperfections qu'il s'agit de tirer au clair.

J'aimerais parler maintenant du colza qui a indiscutablement été une de nos plus belles réussites. Elle a contribué à la survie de l'industrie des céréales dans l'Ouest. Nous sommes en grande partie redevables de son succès à l'ingéniosité et au talent de M. Jim McAnsh, directeur de l'Association canadienne des producteurs de colza. Je suis persuadé que le ministre ne manquera pas de le consulter ainsi que son association, car ils éprouvent des craintes très précises à l'idée de voir ces grains relever de la

Commission du blé. J'aimerais citer une déclaration de M. McAnsh publiée dans la Free Press Weekly du 15 mai:

Il craint que la menace seule ait refroidi le marché du colza et ait contribué à la récente chute des prix à terme à Winnipeg. «Nous ne serons pas sûrs que l'expansion spectaculaire de l'industrie du colza au Canada se poursuivra tant que nous ne pourrons pas déterminer pleinement l'importance et les objectifs des modifications proposées » a déclaré M. McAnsh.

## Et l'article poursuit:

«L'Association canadienne des producteurs de colza, créée il y a quatre ans pour développer les marchés du colza canadien, bien qu'intéressant tous les secteurs de l'industrie, est principalement composée de producteurs de colza.

Je le répète, un grand nombre de producteurs de colza sont membres de l'Association. Il est maintenant de notoriété publique que la Commission canadienne du blé ne se préoccupe plus que de très loin de l'intérêt du producteur. Les producteurs ne sont pas représentés directement à la Commission sinon par l'intermédiaire du conseil consultatif. A mon avis, il est primordial que les producteurs eux-mêmes se rapprochent de plus en plus des organes de commercialisation. L'article poursuit en ces termes:

En travaillant au coude à coude avec l'industrie céréalière, l'industrie de traitement et les sociétés de manutention des grains, y compris celles qui appartiennent à des producteurs, nous voyons une industrie qui, encore récemment, connaissait des passes difficiles, exploser pour donner naissance à une entreprise dont l'avenir est des plus brillants dans l'Ouest,» a déclaré M. McAnsh.

## L'article poursuit:

Certains des clients d'outre-mer du Canada ont protesté contre les modifications envisagées et ils ne semblent pas complètement rassurés par les déclarations réitérées du ministre, selon lesquelles le système de commercialisation du colza ne doit pas être modifié pour le moment. Certains importateurs de colza canadien qui avaient conclu des marchés à terme jusqu'au premier trimestre de 1972 semblent s'être retirés du marché,» a conclu M. McAnsh.

## Et plus loin:

Le colza, dont la récolte pouvait facilement se vendre comptant, a sauvé la situation quand d'autres céréales (surtout le blé) remplissaient à craquer les coffres d'entreposage des producteurs et ne semblaient pas devoir se vendre.

Lorsqu'on lui demanda si les gouvernements devraient se mêler de promouvoir la vente des denrées. M. McAnsh répondit par un «non» clair et net. Nous avons très bien réussi, selon moi, à nous introduire sur le marché. Il n'y a pas de raison de vouloir le disloquer à l'heure actuelle. Plusieurs groupes de producteurs sont du même avis. Nous ne devrions pas susciter de nouvelles appréhensions. Avant de poursuivre l'étude de la mesure, je pense que le ministre doit nous dire bien clairement de quelle façon il entend établir si cette mesure a ou non l'appui des producteurs. Nous pourrions sûrement alors l'examiner beaucoup plus rapidement.

J'aimerais vous citer quelques commentaires de M. C. P. Kokott, secrétaire du bureau de l'UGG, à Lavoy, en Alberta, qui se trouve dans ma circonscription. Il y est question d'une réunion annuelle, tenue le 22 avril, où l'on